

Mayottemag

Magazine d'information du Conseil général

N°3 - octobre - 2012



Accompagner et former la nouvelle génération

P5 SANTÉ PUBLIQUE
P8 ÉDUCATION & FORMATION
P25 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
P31 CULTURE & SPORT
P38 ENVIRONNEMENT

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE



N°3 - octobre 2012

Éditorial	P3
Construction d'un nouveau bâtiment à Ouangani	P5
Prévention et investissement pour les PMI	P6
"La préoccupation principale de la nouvelle majorité reste l'éducation"	P8
141 millions d'euros versés de 2004 à 2011	P9
Les assises de la scolarisation hors de Mayotte	P10
Centre universitaire de Mayotte	P11
Recherches doctorales	P10-16
Prix de la vocation scientifique et technique	P17-19
Le CRIJ au chevet des jeunes	P20
Insertion professionnelle des jeunes	P21
Soutien scolaire	P22
Coopération régionale	P23
Electrification rurale	P25
Routes départementales	P26
Transport collectif interurbain	P27
Prévention et médiation	P28
BDP	P31-32
Musée de Mayotte	P33
Festival InterMizik	P34
Réflexion sur la fonction cadiale	P36
Quelles activités pour la jeunesse ?	P38
Mise aux normes et modernisation des stades territoriaux	P39
Soultoini Ali un champion qui honore Mayotte	P40
Des activités éducatives et de loisirs	P41-42
Lagon de Mayotte	P43

MayotteMag, le magazine édité par le Conseil général de Mayotte Direction de la Communication 8, rue de l'hôpital B.P. 101 97600 MAMOUDZOU Île de MAYOTTE Tél : 0269 63 60 60 / Fax : 0269 63 66 35 dir.com@cg976.fr - www.cg976.fr **Directeur de publication** Daniel ZAÏDANI **Directeur de la rédaction** Eddine MADJID **Assistés de** Bacar ACHIRAF, Dhikirati MOHAMED **Rédaction - Coordination** Abhar ALI CHARIF, Mariata SAINDOU, Ahmed ABDULLAHI,Chakila, SOULAÏMANA, Anaïs ALIHAMIDI, Hachimia ALI ABDOU **Comité de lecture** André DORSO, Hidaya CHAKRINA **Conception artistique** Dayane NOURDINE **Photographie** Cg976Banque, Jayel Aheram/Flickr, franek2 **Suivi administratif** Roufianti SAÏD, Zainouni BAHEDJA **Chargée de diffusion et partenariat** Nadine MOUSSA **Webmaster** Anrchidine BACAR **Impression** Imprimah **Dépôt légal** octobre 2012 **Issn** 2261-2408

Retrouvez aussi Mayottemag sur le site www.cg976.fr

Mayottemag est diffusé gratuitement dans tous les services du Conseil général. Il est également disponible aux archives départementales, à la Bdp et à l'hôtel du département. Pour tout problème de réception du magazine, contactez la Direction de la Communication du Conseil général au 0269 63 60 60

Nous remercions l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration de ce magazine.
© Conseil général de Mayotte

MAYOTTE MAG



Le mot du Président

L'une des particularités de notre île est son importante proportion de jeunes. Ainsi, c'est cette partie de la population que nous voulons mettre en avant dans ce numéro. Souvent critiqués, il nous est apparu comme évident que le possible échec de nos jeunes relevait en partie de leur manque d'encadrement et donc de notre faute. Nous, leurs aînés, qui devrions les soutenir, les accompagner et garantir leur épanouissement, qu'il soit personnel, scolaire ou autre.
Qu'ils soient à la maternelle, à l'école primaire, au collège, au lycée, ou qu'ils se soient déjà lancés dans des études supérieures, cette jeunesse qui fait la richesse de notre île est aussi notre avenir. C'est pourquoi il est indispensable qu'elle soit parfaitement formée. Les résultats du Baccalauréat 2012 s'étant révélés inférieurs au niveau national, en tant qu'élus, mes collègues et moi-même avons jugé utile de tirer la sonnette d'alarme afin que les acteurs concernés ainsi que les parents que nous sommes prenions conscience de la gravité de ce dossier de l'éducation et de la formation de nos enfants.

Attendu depuis un moment, le Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) vient d'ouvrir ses portes pour cette rentrée 2012/2013. Nous faisons confiance à l'Éducation nationale pour que ce CUFR devienne un centre de référence dans la zone Océan indien avec un enseignement de qualité à nos étudiants et la volonté de les accompagner le plus loin et le plus longtemps possible dans leurs études. Dans ce numéro, nous aborderons donc des sujets qui importent à tous au moment de la rentrée, tels que le soutien scolaire, les primes, les bourses, l'équipement et les nouvelles infrastructures.
Il était également important que nous vous fassions part de nos avancées dans le domaine des transports et des bilans des différents congrès, assises et conventions qui ont eu lieu ces trois derniers mois. Les rubriques Culture et Sport ne sont pas non plus en reste dans ce numéro.
Une bonne lecture pour ce troisième numéro de Mayottemag s'impose donc à nous tous et je souhaite une très bonne année studieuse à tous ceux qui sont encore sur les bancs de l'école.
Pour ma part, je ne manquerai pas de saluer tous les efforts fournis par mes collègues et l'ensemble du personnel du Conseil général. Tous ensemble, nous travaillons quotidiennement sur les thèmes de la protection de l'enfance, la prévention de la délinquance et la sécurité de la population. Car n'oublions pas que la délinquance se nourrit du silence de ceux qui doivent la combattre...
Et je terminerai avec cette citation d'Ambrose Vierge «Jeunesse. L'âge du possible.»



Daniel ZAÏDANI



SANTÉ PUBLIQUE

Organisé par le Conseil général et la commune de Dembéni

PMI (Protection maternelle et infantile)

Prévention et investissement pour les PMI

Le Conseil général de Mayotte assure, à travers ses 22 PMI réparties sur le térritoire, les suivis chimiques, biologiques et échographiques de 90% des grossesses de l'île. Il s'est ainsi donné les moyens d'optimiser la surveillance de ces grossesses.

CHIFFRES CLES

182 000 € Investis dans l'achat de cinq échographes.

74 Agents des PMI vaccinés.



Séance de vaccination.

Pour mener à bien cette mission, Le Conseil général s'est doté de cinq appareils échographiques. Ceux-ci sont de ce fait mis à la disposition du personnel médical pour assurer le dépistage et le diagnostic des malformations et des handicaps pouvant atteindre l'enfant à naître au cours de sa vie embryon-fœtale. Le coût de cette première acquisition d'échographes est entièrement financé par le département à hauteur de 182 000 euros.

Vaccination du personnel des PMI

En juillet et août, 74 personnes travaillant dans les PMI du département ont répondu favorablement à une invitation de leur hiérarchie à se faire vacciner contre la grippe saisonnière.

L'objectif visé est double : il s'agit tout d'abord de protéger les agents mais également et surtout d'éviter aux personnes fragiles (femmes enceintes, enfants et nourrissons) de contracter le virus de la grippe dans les PMI.

En effet, cela peut engendrer de graves séquelles telles que la malformation du fœtus ou une fausse couche.

Bien que le nombre de personnes vaccinées au final soit faible par rapport à l'ensemble du personnel ciblé, cette première du genre à Mayotte aura eu le mérite d'attirer l'attention des professionnels sur les risques existants pour que l'année prochaine la mobilisation soit plus importante.

PMI (Protection maternelle et infantile)

Construction d'un nouveau bâtiment à Ouangani

Les travaux de construction de la nouvelle PMI de Ouangani ont débuté après obtention du permis de construire et attribution des différents lots par appel d'offre. Implanté sur un terrain du Conseil général, le bâtiment aura une surface de 250 mètres carrés.



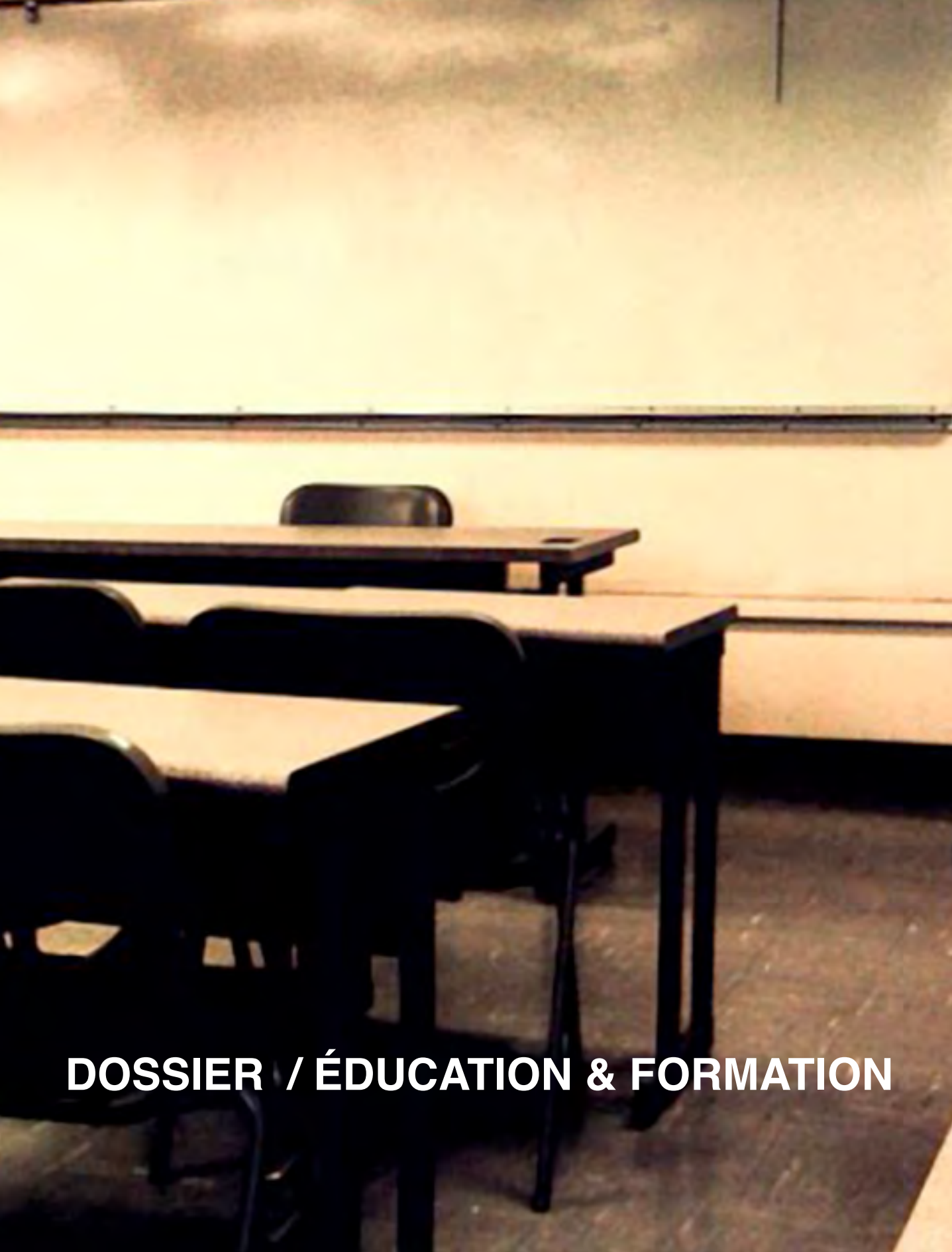
Construction de la future Pmi de Ouangani

FINANCEMENT

Etat	413 000 €
Conseil général	307 000 €

A ce jour, le gros œuvre, la charpente et la couverture sont achevés. A la livraison, ce bâtiment fonctionnel sera un bel outil de travail pour le personnel et offrira d'excellentes conditions d'accueil pour les patients (mamans, femmes enceintes et nourrissons).
Rappelons que la Protection maternelle et infantile, mieux connue sous le sigle PMI, est un système de protection de la mère et de l'enfant créé en France par l'ordonnance du 2 novembre 1945. Les PMI relèvent exclusivement du Conseil général. Cela permet notamment un travail en étroite collaboration entre les infirmiers en puériculture, psychomotriciens, médecins, sages-femmes et assistants de service social.

Outre l'accompagnement des futurs et jeunes parents et le suivi médical de l'enfant jusqu'à 6 ans, la PMI a en charge la planification et l'éducation familiale, principalement en direction des familles en difficulté. Elle enquête sur les risques de maltraitance, en lien avec l'Aide sociale à l'enfance (ASE). C'est d'ailleurs le domaine qui reste le plus connu du grand public, d'où l'idée, fausse, que la PMI ne s'adresse qu'aux familles qui rencontrent des difficultés. Enfin, elle s'occupe de l'agrément, l'accompagnement et le contrôle des assistantes maternelles et donne aussi un avis technique pour les accueils collectifs.



DOSSIER / ÉDUCATION & FORMATION

“La préoccupation principale de la nouvelle majorité reste l’éducation”



Ali MOUSSA

Conseiller général de Chirongui
Président chargé de la formation et de l’insertion

Monsieur le Présiden chargé de la formation, quel est le champ d’action de votre commission ?

Les compétences de la commission de la Formation et de l’insertion tournent autour de trois principaux domaines d’intervention. Primo, la formation professionnelle des demandeurs d’emploi. Elle a été transférée de l’Etat au Conseil général à partir de 2008 : l’accès à un emploi durable et pour tous est un objectif majeur du Conseil général qui finance donc des actions de formation pour les adultes et les jeunes, sortis du système scolaire, afin de faciliter leur insertion. En 2012, le budget formation represente 6,5 millions d’euros.
Secundo, il y a l’éducation et l’accompagnement scolaire à travers plusieurs dispositifs d’aides destinées aux jeunes en formations initiales. Ce sont notamment les aides accordées aux étudiants et lycéens scolarisés hors de Mayotte, l’achat de manuels scolaires ou encore le dispositif d’accompagnement scolaire en direction des élèves en difficulté. Pour l’année scolaire 2011-2012, le Conseil général a versé près de 14 millions d’euros de complement de bourse.
Et enfin l’enseignement supérieur et la recherche. La volonté est d’accompagner le développement du Centre universitaire qui a ouvert ses portes à la rentrée de octobre 2012 (en remplacement du CEFSM qui a du abandonner toutes les formations universitaires et se recentrer sur les missions propres au département, notamment le dispositif d’accompagnement scolaire) et le développement par la recherche des pôles d’excellence favorisant le rayonnement de Mayotte dans la région.

Quelles sont les orientations définies ?

Pour ces trois domaines d’intervention, la préoccupation principale de la nouvelle majorité reste l’éducation et la réussite de nos jeunes, qu’ils soient en formation initiale ou en formation continue, afin qu’ils puissent être mieux insérés dans la société et ainsi participer au développement et à la construction du département. C’est une des priorités pour laquelle le Conseil général ne compte pas faire des économies, malgré ses difficultés financières.

Le CPRDFP est un outil de coordination et de programmation sur l’ensemble du champ de la formation professionnelle tout au long de la vie.
Il a pour but de rassembler en un document unique la stratégie régionale de formation et du financement des formations professionnelles initiales et continues.

Bourses et aides

141 millions d'euros versés de 2004 à 2011

Le dispositif d'aide mis en place par le Conseil général de Mayotte permet aux jeunes qui ne peuvent pas obtenir une place au lycée ou dans une formation universitaire à Mayotte de poursuivre leurs études dans un autre territoire français ou dans l'Union européenne. Ces aides apportées aux lycéens et étudiants ont pour objectif de compenser les frais supplémentaires liés à l'éloignement du lycéen ou de l'étudiant de sa famille restée à Mayotte. Mais de façon exceptionnelle, les élèves ou étudiants résidant hors de Mayotte ayant validé au moins le baccalauréat ou étant en deuxième année du baccalauréat professionnel peuvent aussi prétendre aux aides du Conseil général.
Après la mise en place du Centre universitaire de Mayotte, tout étudiant poursuivant des études proposées sur l'île et sous réserve de places disponibles, ne pourra plus bénéficier du présent dispositif.



Types d'aides accordées par le département de Mayotte

Les aides communes : lycéens / étudiants

- Billet de rentrée scolaire
- Caution au logement
- Indemnité de rentrée scolaire
- Compléments de bourse
- Billet de stage obligatoire à Mayotte
- Billet de rapatriement sanitaire
- Billet décès ascendant direct
- Billet rapatriement du corps
- Billet de vacances scolaires si obtention de diplôme
- Forfait pour transport terrestre en cas d'attribution d'un billet de vacances
- Billet de retour définitif
- Indemnité de retour définitif

Les aides spécifiques aux étudiants

- Aide pour cours de soutien (études en médecine ou études en grandes écoles)
- Aide concours d'entrée à l'IEP, Grande École et École d'Ingénieur)
- Aide concours administratif
- Aide études à l'étranger
- Aide stage obligatoire à l'étranger
- Aide Référents/Tuteurs

Les aides spécifiques aux lycéens à La Réunion

- Billet vacances en décembre et en été
- Transport terrestre entre la pension et les établissements scolaires
- Frais hébergement pension (hébergement et restauration)
- Frais manuels scolaires
- Allocation vacances pour lycéens métropole seulement

Les assises de la scolarisation hors de Mayotte

Lutter contre l'échec scolaire

Les Assises de la scolarisation hors de Mayotte ont dégagé des pistes de travail afin d'améliorer la réussite scolaire.



2 000 personnes ont participé à la journée du 17 juillet 2012

Suite aux ateliers organisés dans différents villages de Mayotte, du 18 mai au 8 juin, sur les causes de l'échec des étudiants mahorais en métropole, le 17 juillet 2012 les élus du Conseil général ont invité les parents d'élèves, associations, étudiants et lycéens à participer à des tables rondes. Le but était de trouver ensemble les meilleures solutions à la problématique de l'échec scolaire. Les thèmes de réflexion abordés étaient l'orientation, le rôle des parents, les difficultés rencontrées en métropole et les conditions de départ.

Compte tenu du nombre de participants, on peut conclure que le premier objectif de ces travaux a été atteint. En effet, les parents, les étudiants ainsi que les nouveaux bacheliers sont venus massivement. Ils étaient très attentifs aux thématiques abordées. Manifestement, les nouveaux étudiants ainsi que leurs parents ont pris conscience des efforts à fournir pour la réussite scolaire.
A l'issue des débats, un plan d'action est en cours d'élaboration et sera soumis à l'avis des élus.

Centre universitaire de Mayotte

Le CUFR a accueilli ses premiers étudiants

Le Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) a fait sa rentrée le 22 août 2012. Les étudiants de Mayotte ont désormais plus de possibilité de poursuivre leur cursus universitaire dans l'île.



3	Maîtres de conférence
40	Professeurs
800	Étudiants
6	Unités de valeurs en présentiel
5	Unités de valeurs en téléenseignement

Le Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) a ouvert ses portes à la rentrée d'octobre. De ce fait, diverses formations sont proposées, que ce soit en présentiel ou en téléenseignement (à distance). Malgré son autonomie administrative et financière, le CUFR sera pédagogiquement accompagné par d'autres universités de métropole en fonction des filières d'études. Les diplômes délivrés sont ceux des universités auquelles les filières sont rattachées.

Le Conseil général, un partenaire majeur du CUFR

Le département veillera à ce que l'Etat prenne en compte la réalité locale et s'engage à préparer le territoire afin d'attirer les universitaires et les chercheurs de haut niveau. La contribution du Conseil général à la création du CUFR est tout a fait remarquable : mise à disposition à titre gratuit du site de l'IFM de Dembéni. Les conseillers généraux souhaitent que le CUFR participe au développement socioéconomique de l'île à travers ses activités de recherche. Ainsi, ces travaux pourront permettre une meilleure connaissance de notre biodiversité marine ou de notre civilisation arabo-afro-musulmane. Cela offrira des perspectives insoupçonnées de développement de filières économiques innovantes et contribuera fortement au rayonnement régional et international de notre territoire.

Recherches doctorales

Zoom sur les chercheurs mahorais

Si l'enseignement supérieur est une compétence du Ministère de l'Éducation nationale, le département de Mayotte apporte un soutien conséquent à son développement. Cela s'est concrétisé à travers la création de l'Université de Mayotte et une aide financière, prenant la forme d'une prise en charge des frais de transport, de bourses et allocations versés aux étudiants et étudiantes poursuivant leurs études supérieures en métropole ou à la Réunion. Parmi ces étudiants, une catégorie particulière se distingue.

Reflets de la réussite de la politique de soutien à l'enseignement supérieur du Conseil général de Mayotte, ces jeunes chercheurs ont entrepris des travaux doctoraux dans des domaines divers et variés tels que les sciences dures, les sciences juridiques ou encore les sciences sociales. Nous vous invitons à découvrir les portraits de quelques-uns d'entre eux.

Le montant annuel des bourses accordées aux doctorants par le Conseil général dépend du sujet de recherche.

15 180 €	Sujet proposé par le CG
14 520 €	Sujet en rapport avec Mayotte
13 200 €	Autres sujets



REGNAULT MADINA

Dr. REGNAULT Madina, Docteur en anthropologie sociale et ethnologie ,Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Centre d'Etudes Africaines (CEAf), sous la direction de Ulrike SCHUERKENS.

Titre de la recherche

Analyse comparée des politiques culturelles et des mises en tourisme des patrimoines à La Réunion et à Mayotte.

Distinguant La Réunion de Mayotte, cette thèse se propose d'analyser le rapport de l'administration coloniale à l'égard des expressions identitaires locales (langues, pratiques religieuses, rituels). Ces éclairages diachroniques permettent de comprendre sur quelles idéologies s'appuient les responsables pour légitimer les décisions prises dans le domaine culturel. Au-delà des différences majeures en période coloniale, cette analyse comparative permet de soulever qu'il existe d'importantes résonances en période postcoloniale. Aux répertoires culturels nationaux s'ajoutent des répertoires culturels locaux reposant sur des invariants qui se font échos d'une île à l'autre. Le défi des politiques culturelles se caractérise par une volonté de faire « cohabiter » au mieux ces deux répertoires mais, au-delà de cette ambivalence, existe une palette d'interconnexions identitaires.

Entre global et local, un zoom porté sur la mise en tourisme des patrimoines, met en perspective la manière selon laquelle se définissent et se donnent à voir les identités locales. Une attention particulière est portée à la valorisation (ou la non-valorisation) des « sur-lieux ».
Cette thèse a été soutenue avec succès le 24 octobre 2011. Elle se propose d'offrir une analyse pionnière en matière de politique culturelle et patrimoniale à Mayotte. Elle ouvre des perspectives dans un contexte insulaire délicat où la politique culturelle devra de plus en plus répondre à des enjeux et défis identitaires.

Mots-clés : Politiques culturelles, recompositions identitaires, mémoire, patrimonialisations, tourisme culturel, pouvoir(s), « sur-lieux », La Réunion, Mayotte.



THOMAS M'SAIDIE

Université de Perpignan Via Domitia
Sous la direction du Professeur Marcel Sousse

Titre de la recherche

La place des Pays et territoires d'Outre-mer dans la politique de l'Union européenne

Cette thèse tend à démontrer à travers l'ambiguïté et l'ambivalence dont les PTOM ont été l'objet depuis le traité de Rome de 1957, la partie dominante, entre intériorité et extériorité, puisque ces entités infra-étatiques, au sein de l'Union européenne, héritent d'une situation pour le moins inconfortable qui a laissé prospérer la fameuse thèse de la lex specialis.
La thèse dont la direction a été assurée par le Professeur Marcel Sousse a été soutenue le 14 juin 2012 devant un jury très louangeur, composé des Professeurs, Philippe Ségur (président du jury) (Professeur à l'Université de Perpignan), Jacques Ziller (1er rapporteur) (Professeur à l'Université de Pavie – Italie), Grégory Kalflèche (2ème rapporteur) (Professeur à l'Université de Toulouse I-Capitole), Jean-Claude Gautron (Professeur émérite de l'Université Bordeaux IV) et Marcel Sousse (Professeur à l'Université de Perpignan). Après avoir délibéré, le jury a décidé à l'unanimité de délivrer le diplôme de Docteur en droit (droit public) avec la plus haute distinction en attribuant, la mention Très honorable assortie des félicitations du jury à l'unanimité et l'autorisation de publier la thèse en l'état.



RAKOTONDRAHASO FANEVA TSIADINO

Doctorant en droit public financier, Université de Montpellier 1 – Faculté de droit de Montpellier

Titre de la recherche

Le statut de Mayotte vis à vis de l'Union européenne

« Les RUP doivent-elles envier le statut de PTOM ou bien est-ce l'inverse?», la question mérite d'être posée. Si les PTOM envient les fonds structurels des RUP, ces dernières jalousent la large liberté économique dont bénéficient les PTOM. Pour certains auteurs, le statut de PTOM est le seul à même de prendre en compte les spécificités des DROM. Il est vrai que les fonds structurels ne sont pas extensibles à l'infini et que le statut de RUP entraine de facto une application contraignante de la législation relative aux politiques communes, perte des préférences commerciales par exemple. Alors comment expliquer, cet autre désir de Mayotte d'avancer à contre-courant et devenir RUP à tout prix ?« Le bilan coûts-avantages résultant d'une comparaison exhaustive et détaillée des deux situations (PTOM/RUP) n'a jamais encore été dressé de manière approfondie : ce serait un travail de longue haleine et riche de contestations». Loin de prétendre apporter une réponse exhaustive et détaillée à cet appel, la présente étude se propose toutefois de tenter de répondre à cette invitation en ciblant l'analyse sur Mayotte.



ISSOUF MOHAMED

Doctorant en science de la vie et de la santé, Université de Tours, INRA Centre de Tours, Unité : infectiologie et santé publique '', sous la direction de Neveu Cédric

Titre de la recherche

Etude du rôle des P-glycoprotéines au cours du dialogue moléculaire entre le nématode parasite et son hôte

Le parasitisme est un des principaux problèmes dans les élevages. Les nématodes parasites du tractus digestif des ovins et caprins sont responsables d'importantes baisses de rendement dans la production de lait, de laine, et de viande. La maîtrise de ces parasitoses a été longtemps basée sur l'utilisation de molécules anthelminthiques. Cependant, l'efficacité des traitements est fréquemment remise en cause par l'émergence d'isolats résistants à une ou plusieurs de ces molécules. Dans ce contexte, il est donc nécessaire de développer des nouvelles stratégies de lutte.
Une meilleure connaissance des mécanismes impliqués dans l'installation et la survie des parasites dans leur hôte est essentielle pour le développement de méthodes de lutte efficaces. Pour survivre aux produits de dégranulation des éosinophiles, nous avons envisagé l'implication des mécanismes de détoxication impliquant des transporteurs tels que les P-glycoprotéines (Pgps). Les Pgps sont des pompes membranaires de la superfamille des transporteurs ABC. Les molécules transportées sont très variées, elles ont en commun leur caractère hydrophobe. On peut donc se poser la question de leur éventuel rôle chez les nématodes dans la capture des produits toxiques issus des cellules de l'hôte....)



NIZARI ZAINALIAMBIDINA

Doctorant en Droit Privé, Université de Toulouse 1 Capitole

Titre de la recherche

Le Financement du développement économique et durable par les systèmes financiers informels dont le microcrédit et la tontine à Mayotte

Dans mon étude sur la Tontine (La Tontine à Mayotte : Essaie d'introduction d'un phénomène traditionnel dans un système bancaire moderne), je propose, après avoir réalisé une étude approfondie sur le sujet, l'institutionnalisation de ce circuit économique et financier informel pour permettre à l'autorité public de pouvoir surveiller et contrôler la circulation des sommes d'argent concernées par le système afin de l'introduire dans le circuit normal et légal pour contribuer au développement économique de notre pays. J'ai constaté dans cette étude l'efficacité et la rigueur de ce système financier informel qui a fait ses preuves et je veux développer ces aspects en l'articulant, comme je le précise dans ma précédente étude, avec des systèmes formels pour accroître notre capacité d'investissement à Mayotte comme en Métropole, mais aussi et surtout partout dans le monde notamment dans les pays en voie de développement.
Je propose dans ma thèse de voir comment nous pouvons répondre au besoin de financement d'un développement économique et durable par le biais des systèmes financiers alternatifs et complémentaires aux circuits classiques qui sont la finance informelle avec le microcrédit et la microfinance.



HOUMADI DELAMOUR

Doctorant en droit à l'université de Bourgogne. Centre de Recherche et d'Etude en Droit et en Science Politique (CREDESPO), sous la direction de Jean-Luc Pissaloux

Titre de la recherche

Evolution statutaire et institutionnelle de Mayotte, la longue marche vers l'assimilation républicaine

Après avoir vécu sous le régime colonial de 1841 à 1946, Mayotte s'est vue intégrer dans le régime constitutionnel de territoire d'outre-mer avec les Comores de 1946 à 1975, puis dans divers régimes constitutionnels ne comprenant qu'une seule unité: statut de "Collectivité territoriale" issu de la loi du 24 décembre 1976 et le statut de "collectivité départementale" issu de la loi du 11 juillet 2001. L'inscription de Mayotte dans le marbre de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 renforce le régime administratif de cette dernière au sein de la République française. « L'île hippocampe » a vu son régime statutaire et institutionnel s'améliorer par l'octroi du statut de collectivité d'outre-mer (C.O.M.) issu de la loi DSIOM du 21 février 2007. Dès ce moment, elle quittait son statut à catégorie unique pour entrer dans un statut constitutionnel à caractère multiple. Ce statut de C.O.M. a été l'occasion de rapprocher cette entité archipélagique des Comores du droit commun de la République. Aussi, depuis le 1er janvier 2008, sans avoir encore été une collectivité départementale relevant de l'article 73 de la charte fondamentale de la République, cette île applique le principe d'identité législative. Pour répondre aux vœux constants et itératifs de la population mahoraise (réclamant le statut de département), le parlement finalement légiféré en 2009- (loi organique n°2009-969 du 3 août 2009 relative à l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie et à la départementalisation de Mayotte) en posant le principe de la départementalisation de Mayotte, concrétisé dans la loi organique (n°2010-1486) et la loi ordinaire (loi n°2010-1487) du 7 décembre 2010. Aussi, cette entité administrative de la République française est érigée en département depuis 31 mars 2011.



MOUSTOIFA EL-FAROUCK

Docteur en Chimie Organique Université Bordeaux 1, Laboratoire de Chimie Bio-Organique UMR CNRS 5084, Sous la Direction du Professeur Gérard Déléris

Titre de la recherche

Nouveaux outils moléculaires de diagnostic des étapes invasives des cancers

Les métalloprotéases de la matrice extracellulaire (MMPs) sont une famille d'enzymes responsables de la dégradation de la matrice extracellulaire. Elles jouent un rôle important à tous les stades du développement tumoral, de la prolifération des cellules cancéreuses à l'émission de métastases. Elles sont donc une cible biologique de choix pour contrôler ou imager les processus tumoraux.
Mon travail a consisté à développer de nouveaux substrats fluorescents sélectifs et spécifiques des MMPs. Ces substrats ont permis de suivre l'activité protéolytique de ces enzymes. Leur stabilité a été testée en présence de plasma. Des études complémentaires ont été entrepris afin d'intégrer ces substrats d'un nouveau genre dans des systèmes supramoléculaire de libération contrôlée de principe actif.



HILALI BACAR DAROUÈCHE

Doctorant en Littérature arabe contemporaine, Groupe de Recherches et d'Etudes sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (GREMMO) UMR 5195, Université Lumière Lyon 2 – Sciences Po Lyon - CNRS, 7 rue Raulin – 69365 Lyon Cedex 07

Titre de la recherche

L'autofiction en question : une relecture du roman arabe à travers les oeuvres de Mohamed Choukri, Sonallah Ibrahim et Rachid El-Daïf

Dès son apparition au XIXe siècle, le roman arabe ne cesse de se renouveler pour exprimer les préoccupations de la société et, surtout, transcrire les aspirations individuelles qui se font de plus en plus entendre dans le monde arabe.

Du romantisme à l'engagement sociopolitique, en passant par le réalisme, ce genre littéraire explore avec des fortunes diverses les techniques de l'écriture de soi : ce qui rend parfois sa réception problématique. En effet, il devient difficile de le saisir dans la mesure où il se donne à lire, tantôt comme une « pure fiction », tantôt comme une « autobiographie ». Jouant avec cette ambiguïté littéraire, les écrivains arabes de l'époque contemporaine s'introduisent davantage dans l'univers fictionnel pour s'autonarrer : certains ressassent des souvenirs profonds, parfois dramatiques, pour témoigner de quelques évènements historiques qui ont marqué la conscience arabe, notamment les guerres civiles, conflits interconfessionnels, crises nationale, transnationale et internationale, etc. Tandis que d'autres, s'exposent dans leur intimité en relatant ce dont ils n'oseraient divulguer publiquement. Ce faisant, ils ébranlent la société arabe crispée sur une image de rigueur morale en abordant des questions qui relèvent des tabous socioreligieux (par exemple la sexualité).

Notre travail de recherche porte essentiellement sur les œuvres marquantes de Mohamed Choukri, Sonallah Ibrahim et Rachid El-Daïf, trois écrivains qui représentent des époques et des horizons divers de cette littérature arabe contemporaine. Ne relevant ni du « roman » ni de « l'autobiographie » au sens strict du terme, les œuvres de ces derniers présentent une écriture de soi assez particulière et appellent à une relecture du roman arabe sous l'angle de l'autofiction : récit d'événement de la vie d'un auteur sous une forme plus ou moins romancée. Si ce concept littéraire voit le jour sous la plume de Serge Doubrovsky vers la fin des années soixante-dix, nous nous inspirons des travaux de Philippe Gasparini (Autofiction, une aventure du langage, éd. Seuil, 2008) pour établir notre cadre théorique et notre méthodologie d'analyse textuelle. Et cela, parce qu'il est l'un des rares chercheurs à avoir le mérite de compiler l'ensemble des travaux postérieurs sur le concept doubrovskien. De plus, il a pu établir des caractéristiques pour définir l'autofiction selon son concepteur, et cela même si Philippe Vilain (L'autofiction en théorie, éd. de la Transparence, 2009) lui reproche de rendre sa définition plus étroite en la limitant uniquement à la pratique romanesque de Serge Doubrovsky. Partant des travaux de ce dernier, nous tâcherons d'interroger la critique arabe (Khalil al-Cheikh : 2005 ; Rafif Saydawi : 2008 ; Maher Charif : 2009 ; Muhammad Kamil al-Khatib : 2010 ; etc.) pour confronter les approches théoriques et les caractéristiques proposées

Prix de la vocation scientifique et technique

Six lauréates récompensées

Le Conseil général contribue au financement du prix de la vocation scientifique et technique en attribuant 3000 euros à trois des six lauréates de la promotion.



Les lauréates du prix de la voccation scientifique émues

Le prix de la vocation scientifique et technique récompense les nouvelles bachelières qui choisissent de s'orienter vers des formations scientifiques et/ou techniques de l'enseignement supérieur dans lesquelles elles sont minoritaires. Les candidates sont issues de Terminales scientifiques, techniques, industrielles ou professionnelles des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel ou agricole.

Initié en 1991 par le Secrétariat d'Etat chargé des droits des femmes, ce prix s'inscrit dans la politique de la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans le système éducatif et vise à favoriser un élargissement des choix professionnels pour les jeunes filles en les encourageant à s'orienter vers les formations scientifiques et techniques. A Mayotte, ce prix est institué depuis 1997 et à ce jour 97 lauréates ont été récompensées.

Le jury présidé par le Préfet et composé d'élus du Conseil général, de professionnels de l'Éducation nationale, de structures associatives intervenant dans le domaine de l'éducation et d'autres personnalités compétentes, décerne ce prix après sélection des lauréates en fonction de leurs résultats scolaires de leur situation sociale et de leur projet professionnel. Chaque année, le Conseil général apporte une participation financière globale de 3 000 euros offerts à trois des six lauréates de la promotion. Les trois autres sont prises en charge par l'Etat. A ce jour, le Conseil général a récompensé 48 jeunes, soit 48 000 €.

Information, études et stratégies sur les formations



Des jeunes en formation autour du maître de stage

Pour améliorer le suivi, l'orientation, l'appui des demandeurs d'emploi et des jeunes dans leur parcours professionnel, le Conseil général favorise l'accès à l'information sur l'emploi et la formation, en créant le Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation et l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (CARIF OREF). Celui-ci englobe deux missions principales. La première est d'apporter une information actualisée sur les problématiques de la formation et l'insertion professionnelle. Ensuite, le centre réalise des études et des analyses pour connaître les besoins du marché du travail en terme de compétences et de qualifications.

Nécessité d'un plan stratégique de développement

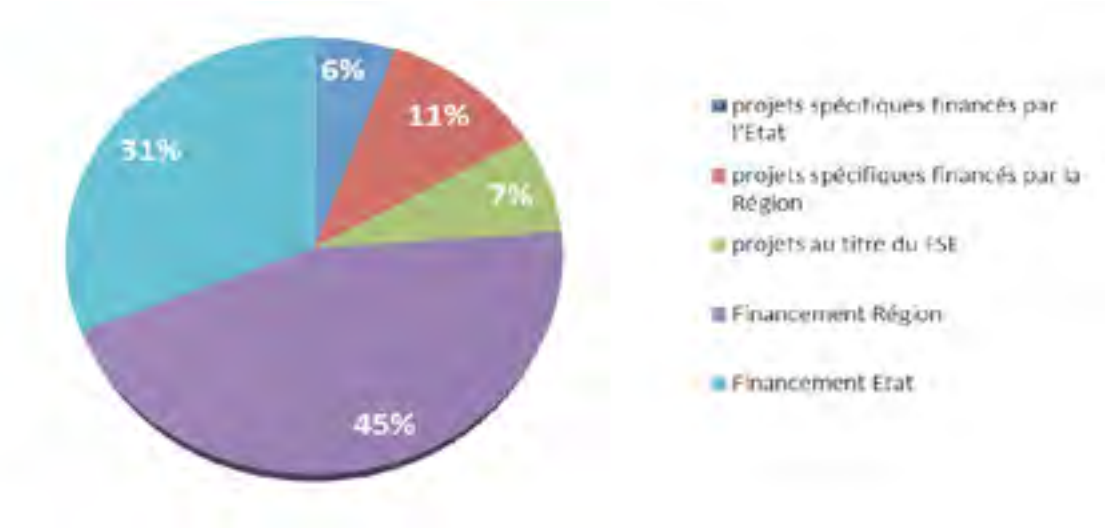
Une des attributions importantes du CARIF OREF est d'élaborer une base de données sur l'emploi et la formation professionnelle, indispensable à une meilleure connaissance de la situation du marché du travail et à la prise de décision. D'où la nécessité d'élaborer un Schéma régional de développement, de l'économie, de l'emploi et de la formation (SRDEEF) qui traduit la volonté commune du Conseil général et ses partenaires d'être les moteurs réels d'un développement cohérent et durable fondé sur la croissance des entreprises, les compétences ainsi que la mise en avant des ressources du territoire.

Ainsi, le SRDEEF, validé en 2010 par l'Assemblée départementale, détermine une stratégie explicite autour de la recherche d'une cohérence profonde entre l'activité et l'emploi d'une part, les compétences et les qualifications dont les employeurs ont besoin, d'autre part.

Au final, le SRDEEF est fondateur d'une démarche durable, dynamique, innovante, mobilisatrice et partenariale, au service du développement de Mayotte et de sa population.

Les CARIF OREF sont aujourd'hui présents dans

chaque région en métropole et dans les DOM-TOM. Leur financement est assuré de manière prédominante par des contrats de projet entre l'Etat et la région (65%). **Celui de Mayotte est jusqu'alors financé uniquement par le Conseil général.**



Les régions premiers financeurs des Carif Oref

Les Carif Oref se sont structurées sous différentes formes juridiques en fonction des spécificités de chaque région : Groupement d'intérêt public (GIP), Direction régionale, association loi 1901…
Leur financement est assuré de manière prédominante par des fonds en provenance des contrats de projet entre l'Etat et la région (65%). Les autres financements correspondent généralement soit à des projets spécifiques financés par l'Etat (6%) ou la Région (12%), soit à des projets au titre du Fond Social Européen « FSE » (8%). La région reste donc le premier financeur de ces structures (49%) devant l'Etat (34%). Celui de Mayotte est jusqu'alors financé uniquement par le Conseil général.

Cartographie des acteurs emploi/formation : quatre objectifs identifiés

-Mieux connaître les besoins en matière de formation professionnelle sur le territoire.
-Mieux structurer l'offre de formation autour des publics visés et des thèmes à couvrir.
-Professionnaliser le secteur de la formation professionnelle.
-Renforcer la visibilité de l'offre de formation auprès des publics et des prescripteurs.

Pour de plus amples renseignements sur les formations à Mayotte, connectez-vous au 02.69.64.36.46 ou à l'adresse suivante:www.mayotte-emploi-formation.info.

Pour de plus amples renseignements sur les formations professionnelles et supérieures à Mayotte, connectez-vous à l'adresse suivante : www.mayotte-emploi-formation.info ou contactez le 02.69.64.36.53.

Le CRIJ au chevet des jeunes

Le CRIJ (Centre régionale d'information jeunesse), association régie par la loi de 1901, est un espace d'initiative et d'accompagnement des jeunes avec des outils d'information (cyber jeunes en guise d'exemple) mis à leur disposition afin de concourir à une meilleure clarification au regard du projet défini (recherche de formation, d'emploi, poursuite d'études...)

QUELQUES CHIFFRES CLES

Jeunes ont fréquenté le réseau en 2010.	34 287
Jeunes ont fréquenté le réseau en 2011.	39 524
Garçons	21 871
Filles	17 653



Cet espace d'information guide les jeunes dans leurs démarches relatives à leur orientation afin qu'ils puissent devenir autonomes, entre autres. A travers cette notion d'orientation, il faut noter que le CRIJ «donne l'information en précisant le lieu de déroulement de la formation par d'exemple ou de localisation de l'emploi visé et prépare à formuler le projet professionnel» indique Nassor Mohamed, le directeur. Une riche documentation sur les métiers est ainsi mise à disposition du jeune public sous forme de «fiches métiers» sur support papier, numérique, CD rom…etc. L'essentiel est d'apporter en priorité une réponse aux jeunes en perdition.

La structure est mandatée par l'Etat et le Conseil général de Mayotte pour mettre en place ces actions par le biais d'un financement sous forme de subventions et des aides octroyées selon les besoins définis dans l'année et en fonction de la fréquentation estimée. «Cette mission qui nous est déléguée s'inscrit aussi dans la prévention puisque ce sont des actions éducatives et d'insertion.» Pour 2012, le Conseil général a accordé 117 000 euros au CRIJ.

Le fait de mettre à disposition des espaces numériques (par exemple) permet de canaliser les jeunes vers les structures d'information (métier, formation, projet…) et de mieux les encadrer. «Ce qui constitue une aide considérable pour lutter contre la délinquance car un homme sensibilisé en vaut deux» conclue le directeur du CRIJ.

Actuellement le CRIJ anime 13 PIJ à Mayotte (Point Information Jeunesse), l'objectif étant d'arriver à en ouvrir 19, à terme afin de développer un réseau Information Jeunesse de proximité, autrement dit des relais du CRIJ à l'échelle communale.

En 2010, 34 287 jeunes ont fréquenté le réseau tout entier contre 39 524 dont 21 871 garçons et 17 653 filles en 2011.

Insertion professionnelle des jeunes

“Œuvrer pour le déploiement des CFA afin de développer davantage l’apprentissage”



Soiderdine MADI

Conseiller général d’Acoua
5ème Vice-président
Chargé de la Mission locale de Mayotte (MLM)

Monsieur le Vice-président, vous présidez la Mission locale. Quelle est cette structure et en quoi consiste son rôle?

Créée le 3 juillet 1996 sous la forme juridique d’une association régie par la loi de juillet 1901, la Mission locale de Mayotte a pour objet l’insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans se trouvant hors du système scolaire. Elle est investie d’une mission de service public qui consiste à accueillir, informer, orienter, et aider les jeunes dans leur démarche d’insertion professionnelle et sociale.
C’est un espace d’intervention où chaque jeune accueilli bénéficie d’un suivi personnalisé selon ses difficultés, son niveau et ses besoins, dans le cadre de ses démarches sur les questions relatives à l’emploi, la formation mais aussi sur le logement ou la santé.

Pouvez-vous nous décliner les projets que vous comptez mettre en place ?

Déjà, il faut savoir que c’est depuis 2008 que l’Etat, à travers la DIECCTE, a transféré la gestion de la formation professionnelle des demandeurs d’emploi au Conseil général de Mayotte. Notre mission s’oriente concrètement vers quatre éléments essentiels : la mise en place et la gestion du programme de la formation professionnelle en direction du public demandeur d’emploi ; le financement des organismes et structures qui œuvrent pour l’insertion professionnelle en tant que prescripteurs et évaluateurs ; la mobilité hors du territoire, que ce soit en métropole, à la Réunion ou ailleurs (à Madagascar par exemple), pour que le public puisse mieux se former quel que soit l’endroit ; et enfin du partenariat avec le Vice rectorat. Sur ce dernier point, nous travaillons pour le déploiement des CFA afin de développer davantage l’apprentissage. Voilà pourquoi, entre autres, nous mettons en œuvre tous les moyens disponibles pour instaurer le Fonds d’aide aux jeunes (FAJ), un dispositif du Conseil général qui permettra d’asseoir une meilleure prise en charge des jeunes les plus en difficulté financièrement.
Ce sont des missions d’une importance capitale dans la mesure où les besoins réels sont évolutifs et croissants.

Soutien scolaire

Un dispositif primordial d'accompagnement des jeunes

Le Conseil général assure un dispositif de soutien et d'accompagnement scolaire afin d'améliorer les résultats des élèves.



L'organisation des formations supérieures a été transférée du Conseil général au Centre universitaire de Mayotte qui vient d'ouvrir ses portes. Cependant, il faut rappeler que l'action éducative du Conseil général comprend également le dispositif de soutien et d'accompagnement scolaire qui est effectif depuis 2004-2005. En 2010-2011, cinquante intervenants (pour la plupart des étudiants) ont été déployés dans 21 établissements du second degré à cet effet.

Des rencontres ont été organisées autour de la thématique de la responsabilité partagée en matière d'éducation à Mtsangamouji, Bouéni et Sada. Ces journées ont montré la nécessité de coordonner les actions des différents acteurs afin d'éviter la juxtaposition de différents dispositifs mais aussi de mutualiser les ressources existantes.

Mutualisation des moyens et actions

Le Conseil général a mis en place cette action afin d'améliorer les résultats des élèves en agissant sur la précarité et l'insuffisance des conditions matérielles des foyers mahorais et le manque d'encadrement familial. Dans une île où 54,7% de la population a moins de vingt ans et en l'absence de dispositif périscolaire interinstitutionnel de type CLAS (Comité local d'accompagnement scolaire) ou CEL (Comité éducatif local), il est particulièrement cohérent, voire impératif, que le Conseil général maintienne un tel dispositif de réussite éducative.

Coopération régionale

Des jeunes Mahorais en formation à Madagascar



LES CHIFFRES CLES

Financement de la formation tourisme et hôtellerie à Nosy bé

Conseil général	92 250 €
Fonds de coopération régionale	25 000 €
Nombre de jeunes formés	9

Financement du «chantier-école» de Diego

Conseil général	85 430 €
Fonds de coopération régionale	26 799 €
OIDF	8 861 €
Nombre de jeunes formés	12

Sur la base de leur projet professionnel, neuf jeunes Mahoraises âgées de 16 à 25 ans ont été sélectionnées pour suivre une formation de deux ans de niveau CAP-BEP à Madagascar, du 8 novembre 2010 au 31 juillet 2012. Le référentiel prévoyait une alternance de cours théoriques et pratiques dans un restaurant d'application du Centre de formation du tourisme et de l'hôtellerie de Nosy-Bé. Le volet théorique hebdomadaire comportait entre autres des cours d'anglais, d'italien et de droit.
Le Conseil général a pris en charge les frais pédagogiques ainsi que le transport aérien, l'hébergement, la restauration, les visas de travail et l'équipement des stagiaires mahorais.

Un chantier école à Diégo

Ce dispositif sans équivalent à Mayotte a permis une immersion dans un territoire touristique confirmé. Maintenant que la formation est terminée, les stagiaires devront faire valider leur diplôme auprès d'un organisme spécialisé et reconnu par l'Etat français.
Douze stagiaires mahorais de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion professionnelle ont été envoyés à Diégo pour participer à un chantier école, du 23 avril au 31 juillet 2012. L'objectif était de les amener à se former dans un environnement professionnel de qualité. C'est une expérience enrichissante puisqu'ils ont côtoyé au quotidien des élèves ingénieurs malgaches. Il s'agissait également d'initier ces demandeurs d'emploi à la pratique de plusieurs métiers à l'occasion de la réalisation des travaux de réhabilitation d'un bâtiment appartenant à l'Ecole supérieure polytechnique rattaché à l'université de Diégo. Le Conseil général intervient au titre de sa compétence en matière de coopération régionale décentralisée mais aussi en matière de formation professionnelle et continue.
Pour mettre en place ces deux formations tant à Nosy-Bé qu'à Diégo, deux conventions ont été signées pour formaliser ce partenariat entre le Conseil général et les autorités malgaches.



AMÉNAGEMENT

Electrification rurale

Inauguration du chantier de La Vigie

Le programme d'électrification rurale suit son cours à Mayotte. Le chantier de «La Vigie» à Pamandzi vient d'être inauguré.

Chantiers en cours de réalisation

M'zouazia	447 641,05 €
Chiconi	200 000 €
Sohoa	220 000 €
Malamani	46 647,80 €
Tsimkoura	276 353,80 €
Labattoir	232 500 €
Pamandzi	626 100 €



Quartier La Vigie - Pamandzi

Dans une société en développement comme la nôtre, l'eau et l'électricité demeurent des éléments vitaux, des enjeux quotidiens qui appellent sans cesse nos services à la performance malgré la raréfaction de nos sources de financement.

Le Conseil général de Mayotte investit chaque année d'importants moyens financiers au programme d'électrification rurale, avec notamment le concours du Fonds d'amortissement des charges électriques (FACÉ). En 2011, le Conseil général a consacré une enveloppe de 1,5 million d'euros à ce secteur, et 2 millions d'euros en 2012 répartis comme suit : 600 000 euros (plan de relance) et 1,4 million (fonds propre) Grâce au Plan de relance, un vaste programme d'aménagement du territoire a permis à nos élus d'inaugurer récemment un chantier d'électrification rurale dans le quartier de «La Vigie», dans la commune de Pamandzi.

Ce programme bénéficie d'une enveloppe financière de 19 millions d'euros entièrement supportée par l'Etat. 600 000 euros supplémentaires ont été injectées par le Conseil général pour financer les travaux.

Routes départementales

L'entretien des voies se poursuit

Le Conseil général construit et entretient toutes les routes départementales de Mayotte. Son action va même au-delà puisqu'il intervient souvent sur les routes communales.



Une route départementale en travaux

10 684 635 €
Investissement du CG sur 3 ans

5 817 000 €
Pour l'année 2012

134
Kilomètres de route départementale

230
Agents affectés à l' entretien des routes

L'entretien et l'exploitation des 134 kms de routes départementales mobilisent d'importants moyens tant humains que financiers. Environ 230 agents des services de la DEAL travaillent pour le compte du Conseil général sur l'entretien des routes à la suite d'une convention de partenariat entre les deux administrations datant depuis 2004 et renouvelée en 2011.

Le montant du budget consacré à l'entretien des routes et à l'exploitation varie chaque année au vu de la situation financière du Conseil général depuis 2009. Le plan quinquennal d'entretien des routes de 2010 à 2015 prévoyait en un investissement moyen de 4 millions d'euros par an.

En 2010, la situation financière et les contraintes budgétaires ont fait que le département n'était pas en mesure de maintenir ce plan, nécessaire pour l'entretien de ce patrimoine routier.

C'est pourquoi que de 2010 à 2011, seulement 3 657 000 € ont été investis dans l'entretien et l'exploitation des routes départementales.

Sur l'année 2012, près de 5 817 000 euros ont été programmés pour l'entretien des routes départementales dans le cadre du plan de relance, y compris la réparation urgentes des voiries de Boueni. D'autres programmations sont prévues sur l'année 2012, pour un coût prévisionnel d'un peu plus de 3 260 000 €. Pour ces 3 années, ce sont près de 10 684 635 euros qui ont été investis.

Ces investissements routiers concernent essentiellement l'entretien des routes, les traversées d'agglomération, les petites opérations d'aménagement, le marquage au sol, la signalisation verticale et surtout le remplacement de la chaussée par la mise en place d'enrobé.

Transport collectif interurbain

Démarrage des lignes principales

Pour accompagner le développement économique et démographique de l'île, la réorganisation des transports en commun s'avère primordiale afin de fluidifier la circulation.



Les élus du département ont décidé d'organiser le transport des personnes, afin de répondre au mieux aux besoins exprimés. Un réseau interurbain de transport sera donc créé avec un double objectif : consolider et rationaliser les services et moyens existants de manière à accroître l'efficacité de l'offre actuelle et également proposer un tarif abordable pour la population.
A la fin des travaux, verront le jour cinq pôles d'échanges (Dzoumogné, Mamoudzou Nord et Sud, Sada et Chirongui) et plus de 300 arrêts de bus pour les transports interurbains et scolaires. Pour l'aménagement des arrêts de bus, le département a budgétisé deux millions d'euros. Il est prévu de commencer par les deux lignes principales, à savoir Chirongui-Mamoudzou (ligne sud) et Dzoumogné-Mamoudzou (ligne nord).

Transport en commun par voie maritime

Les lignes de transports en commun par voies terrestres ne suffiraient pas à empêcher la saturation des infrastructures. Ainsi, le Conseil général a prévu des modes de transports maritimes en complément de l'offre routière.
Dans l'attente des travaux nécessaires sur le réseau, la mise en service de navettes maritimes devra offrir une alternative concurrentielle pour desservir les usagers venant du nord et du sud. Il sera donc intéressant de prendre la navette maritime à Longoni ou Dembéni vers Mamoudzou pour reprendre un bus qui desservira le lieu de travail dans Mamoudzou.

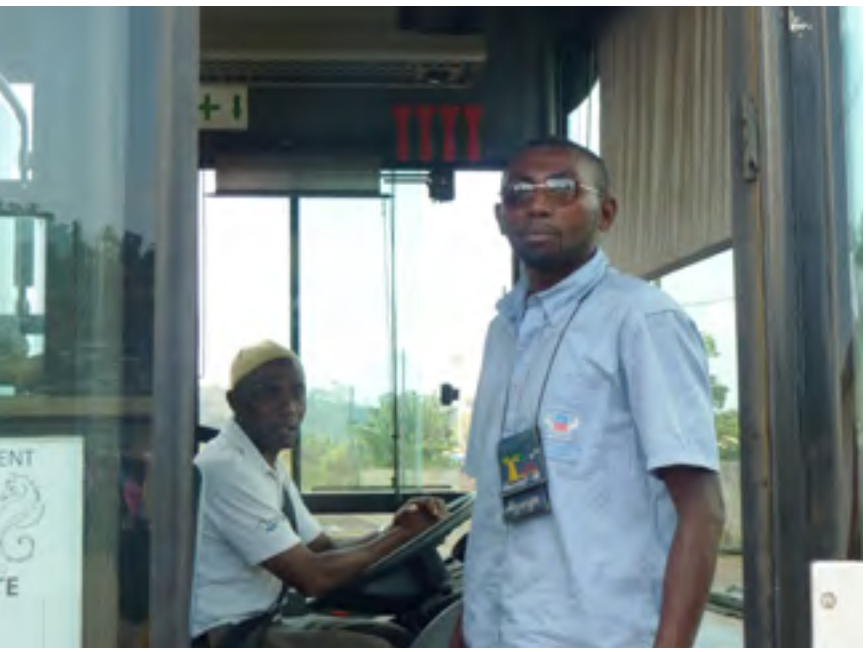
Les zones d'échanges

Gare routière de Mamoudzou / Gare maritime de Mamoudzou (ponton des croisiéristes)
Gare maritime de petite terre (ponton Balou) / Gare maritime de Longoni / Gare maritime de Dembéni
Centre d'échange de Passamainty / Ligne Dzoumogné-Mamoudzou / Ligne Chirongui-Mamoudzou /
Parc relais de Dzoumogné / Parc relais de Chirongui

Prévention et médiation

Assurer la sécurité des élèves

Le Conseil général est chargé de l'organisation des transports scolaires sur tout le territoire. Cette tâche est assurée sur le terrain par des agents de médiation et de prévention pour mieux sécuriser les parcours des élèves.



Un médiateur qui s'entretien avec un chauffeur

16 Millions d'euros

Investis par le Conseil général pour l'année scolaire 2011-2012

19 000

Élèves à transporter quotidiennement.

Le Conseil général est l'autorité organisatrice des transports publics scolaires pour desservir les dix-sept communes de Mayotte. Il gère de ce fait un nombre conséquent de lignes régulières durant toute l'année scolaire. Le réseau se distingue par son envergure et une offre de plus en plus complète pour accompagner et mieux sécuriser le parcours des élèves. La direction des transports terrestres gère les relations avec le prestataire de service de transport ainsi que la planification des modifications et aménagements des horaires du réseau. 74 médiateurs sont mobilisés tous les jours pour fluidifier l'acheminement des élèves, le suivi et le contrôle du ramassage scolaire.

Des missions de prévention et de sécurisation

Répartis sur tout le réseau, ces agents de médiation mènent des actions de prévention. Ils informent les parents en cas de problèmes éventuels, alertent la gendarmerie pour éviter les débordements, orientent les jeunes sur des bifurcations de dernières minutes, sur le changement d'horaires de ramassage ou de lui de desserte.
Ce mois-ci, treize médiateurs supplémentaires sont vénus renforcer les 80 autres qui oeuvrent déjà en faveur de nos scolaires.


CULTURE & LOISIRS



Carte des bibliothèques du réseau 2012

BDP

Présentation de la structure

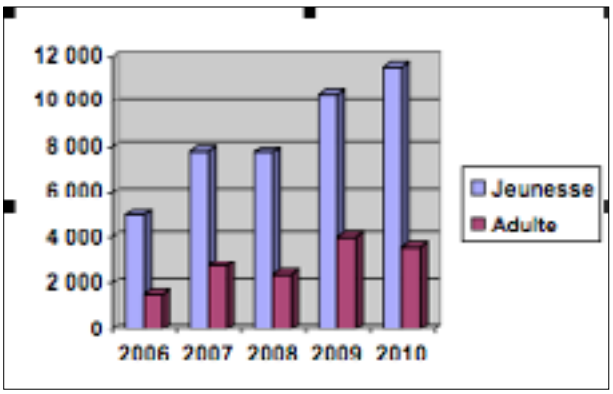


Atelier BDP

Depuis 1999, la Bibliothèque départementale de prêt (BDP) du Conseil général offre ses prestations à l'ensemble de la population mahoraise tout en contribuant au développement du réseau des bibliothèques du territoire.
Située à Cavani dans la commune chef lieu, elle accueille essentiellement dans ses 650 m2 de locaux le public scolaire. Les adultes qui fréquentent cet établissement ne sont pas nombreux et se composent majoritairement de métropolitains et de quelques Mahorais inscrits pour des raisons professionnelles (préparation de concours, rédaction de rapports de stage, etc.).
La BDP organise par ailleurs des animations ludiques comme «Le printemps des poètes en mars», « La semaine de la langue française en avril », l'opération « A vous de lire en mai », des conférences thématiques.

Animation du réseau des bibliothèques municipales

La BDP incite à la création de bibliothèques municipales ou associatives. Elle forme les agents des bibliothèques de Mayotte, les aide en expertise et conseils à acquérir du mobilier et des ouvrages de référence : assistance technique, octroi de subventions, fourniture d'un premier fonds… Enfin, elle entretient des relations et mène des actions avec des établissements et publics spécifiques tels que les écoles primaires, les collèges, la maison d'arrêt).



Evolution des inscriptions dans le réseau depuis 2006

La Caravane des bibliothèques

Donner le goût de la lecture

Pour attirer plus de lecteurs, le réseau de la BDP va organiser la caravane des bibliothèques durant deux semaines.



Afin de se faire connaître de la population, les bibliothèques du réseau de la Bibliothèque départementale de prêt (BDP) souhaitent organiser des journées portes ouvertes dans leurs structures. Le projet s'appelle la « Caravane des bibliothèques ».

En ces temps de crise, les missions des bibliothèques prennent tout leur sens : promouvoir et rendre accessible la culture à tout un chacun quel que soit son lieu de vie, son origine et ses moyens. D'autant plus que les bibliothèques développent avec conviction et imagination un grand nombre d'activités culturelles et de services.

Ces journées s'étaleront sur deux semaines, du 8 au 20 octobre prochain. Chaque responsable de bibliothèque présentera à sa population ce lieu qu'est la bibliothèque ainsi que les animations réalisées quotidiennement.

L'équipe de la BDP les soutient dans cette action. Elle fera le tour des bibliothèques des villages concernés, avec un bus éventuellement, pour attirer le public. Durant cette période, chaque bibliothèque aura sa « journée phare » qui consistera en une présentation de la structure aux médias pour toucher un maximum de monde.

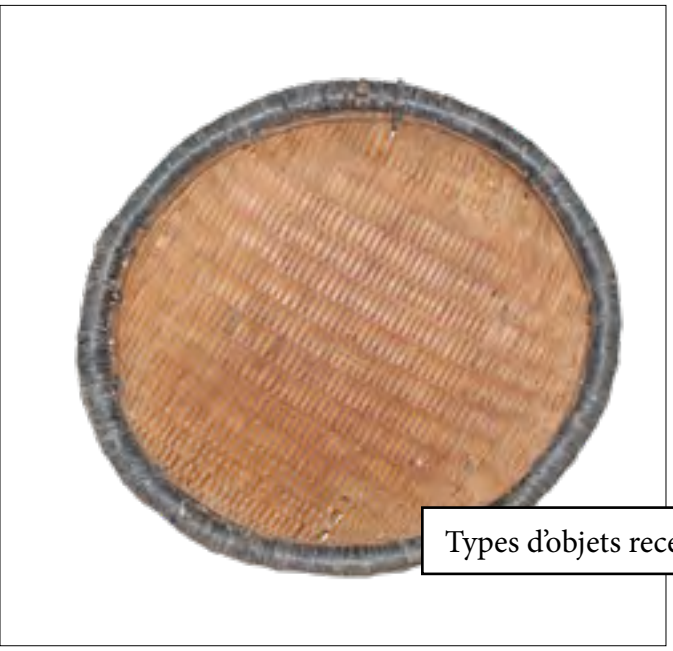


Nombre de lecteurs inscrits à la bibliothèque de Cavani

Musée de Mayotte

Le projet avance

Le Conseil général élabore le projet scientifique et culturel du futur musée de Mayotte.



Types d'objets recencés pour le futur musée

Tamis traditionnel



Une calbasse qui servait à stocker de l'eau.

Dans le cadre du projet scientifique et culturel, le Conseil général a missionné un bureau d'étude « patrimoine, recherche et Avenir » représentés par monsieur Etienne BERTRAND, monsieur Jean REBEYROTTE, madame Marie CERCIELLO-BACHY, ingénierie culturel, madame Sophie BLANCHY, anthropologue.

Un atelier de réflexion sur la mise en place du musée de Mayotte dont a bénéficié l'équipe projet composée de membres issus des différents services du Conseil général a eu lieu les 21, 22 et 23 février dernier, animée par François HUBERT, Conservateur du musée d'Aquitaine, convié par le Conseil général de Mayotte.

Lors de la dernière mission de l'AMO en mars 2012, les actions suivant ont été définies :

- Enclencher une campagne de collecte afin d'identifier les objets susceptibles d'être exposés dans le futur musé (projet opérationnel) ;
- Entamer des collaborations scientifiques et programmer des animations culturelles sur les lieux du musée ;
- Elaborer un projet de dispositif de type « pays d'art et d'histoire ». Une pré-enquête a été menée par le Conseil général auprès de la population de Mayotte afin de recenser et d'identifier des objets ci-après à valeur patrimoniales qui serviront d'échantillon dans le travail d'élaboration du projet scientifique et culturel.

Festival InterMizik

Grands spéctacles, grande affluence

Le festival de cette année a tenu toutes ses promesses. La programmation a fait la part belle aussi bien aux stars internationales et nationales qu'aux vedettes locales et régionales.


Public attentif


Saandati


Tiken Jah Fakoly


Lathéral

Avec une fréquentation de plus cinquante milles personnes en trois jours, cette 14ème édition du Festival Intermizik de Mayotte (FIM), organisée par le Conseil général, a tenu toutes ses promesses.

Cette année, elle s'est démarquée avec des têtes d'affiche connues, telles que Tiken Jah Fakoly, Fandrama, Sexion d'Assaut…et des artistes locaux qui ont su mettre en valeur la musique traditionnelle locale (Lathéral, Zaïnouni, Kilimandjaro…).

Pendant ces trois jours de fête, le FIM a privilégié à bon escient des musiques modernes en célébrant les cultures musicales du monde. C'est la «collaboration» parfaite entre les instruments traditionnels des chansons régionales (Saléggy, Mgodro…) et le reggae, le hip hop, le zouk… pour un grand voyage dans l'univers magique des constellations sonores.

Le Conseil général a adressé un clin d'œil à la jeunesse mahoraise en lui offrant une danse chorégraphique enjouée en ouverture. Le groupe Sexion d'Assaut a clos cette 14ème édition le samedi 8 octobre.

La gendarmerie, la Police Nationale, la Police Municipale de Mamoudzou, les agents de sécurité du Conseil général et la société de sécurité privée sollicitée pour cela ont su coordonner leurs efforts pour assurer la sécurité du public et des artistes. A ce titre, le Président Daniel Zaïdani félicite la synergie des différentes administrations qui ont concouru à cette sécurité de la population, pour la réussite de cet événement et nous donne tous rendez-vous à l'année prochaine pour une 15ème édition encore plus colorée.



Membres du groupe Sexion d'Assaut



Sakis Bomzé



Fandrama



Maître Gims du Sexion d'Assaut



Le public s'est déplacé en masse.

Réflexion sur la fonction cadiale

Quel rôle pour les cadis ?

La justice étant une prérogative exclusive de l'Etat depuis, le Président Daniel Zaidani a réuni l'ensemble des cadis (juges musulmans) pour débattre sur leur rôle dans la société.



Le Président Zaïdani autour des cadis et du sénateur Thani.

La rencontre s'est déroulée 19 août 2012 dans un climat serein au sein de l'hémicycle départemental en présence des députés, du sénateur Thani, du Président Zaïdani, d'élus municipaux, de quelques conseillers généraux, de notables et des 125 cadis de Mayotte.
Il fallait repenser le rôle des cadis dans le nouveau cadre juridique du 101ème département.
Rappelons que conformément à l'art.75 de la Constitution, l'Etat garantit le maintien du statut personnel de droit local dans les domaines que sont l'état et la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux, les successions et les libertés. Et depuis la loi de décentralisation de 2004, les charges concernant cette institution dont les missions par nature sont régaliennes relèvent du département de Mayotte malgré l'article 65 de la loi de juillet 2011.
D'où ce travail de concertation qui sera poursuivi pour parler d'une seule et même voix auprès du gouvernement afin d'éclaircir les missions des cadis. Une autre rencontre est prévue «pour une meilleure redéfinition des compétences des cadis car ils ont leur place à Mayotte» précise le Président Daniel Zaïdani. Cette initiative a été accueillie favorablement par les concernés.



MOSQUÉE DE POLÉ

Quelles activités pour la jeunesse ?

Le Conseil général impulse, accompagne et encourage toutes les initiatives visant à proposer des activités de loisirs susceptibles d'éduquer la jeunesse mahoraise.



Said SALIMÉ
Conseiller général de Chiconi
Président de la Commission culture, jeunesse et sports.

Monsieur le Président chargé de la Commission culture jeunesse et sports, quels sont les critères d'attribution des subventions aux associaions ?

Sur la base d'un appel à projets ou parfois au gré des demandes, le Conseil général octroie des subventions aux associations d'éducation populaire. Les actions retenues doivent contribuer à la prise de conscience par les jeunes (futurs adultes, futurs citoyens…) en amenant ces derniers à adopter des comportements plus responsables et plus respectueux des autres et de la chose publique.
Naturellement, à travers la pratique d'un sport, les jeunes apprennent à se soumettre à des règles collectives de socialisation.
Les autres activités subventionnées complètent le dispositif en abordant de manière ludique et récréative des thèmes parfois plus sensibles, qui représentent un enjeu social majeur. Il s'agit par exemple de prévenir les incivilités, la toxicomanie, les accidents de la circulation, les risques d'addiction à l'alcool, au tabac et à la drogue.

Est-ce que vous privilégiez une période particuliere pour la mise en place des actions financées ?

Ces actions sont conduites essentiellement durant les périodes de vacances scolaires pour éviter aux jeunes d'être livrés à eux-mêmes et de risquer de les voir adopter des comportements déviants qui vont les conduire plus ou moins rapidement sur la pente glissante de la délinquance. Le soutien financier aux associations est par conséquent un des leviers de lutte contre le désœuvrement des jeunes et toutes les formes insidieuses de marginalisation, à travers l'organisation d'activités structurées et encadrées par des animateurs qualifiés conformément à la réglementation.

Mise aux normes et modernisation des stades territoriaux

En plus d'une mise aux normes, les équipements sportifs territoriaux doivent être modernisés pour permettre à la jeunesse de bénéficier d'équipements opérationnels et sécurisés.



Montant prévisionnel des travaux

4 millions €

Le stade de Cavani bientôt en chantier

Face aux actes de vandalisme en recrudescence que subit le stade de Cavani ces derniers mois (matériels sportifs brûlés, d'autres dérobés…), le Conseil général ne peut qu'attirer l'attention sur cette montée de délinquance et constater l'impuissance des parents vis-à-vis de leurs enfants, lorsque ceux-ci ont un comportement déviant.
Ces désagréments, ajoutés à l'usure des temps, rendent certains équipements sportifs territoriaux désuets. Et d'autres ne sont plus aux normes car ils sont en état de délabrement avancé. Sont concernés les stades territoriaux de Cavani, Pamandzi, Labattoir et Chiconi).
Par ailleurs, les tribunes du stade de Cavani seront étendues à 1500 places assises, soit une augmentation de 964 places dont certaines réservées aux journalistes et aux officiels. Le budget prévu pour l'ensemble des opérations s'élève à 4 049 291 euros. Pour les trois autres équipements sportifs territoriaux, les études sont en cours. L'aménagement de ces équipements sportifs répondra aux exigences des compétitions nationales, d'autant plus que Mayotte est candidate pour l'organisation des jeux des îles de l'océan Indien en 2019.

Portrait

SOULTOINI Ali un champion qui honore Mayotte



QUELQUES DATES CLES

2012 : Champion de France National

2011 : 2ème au Meeting international de Saint-Denis

2007 : Vice champion de France National
1er au Meeting International de Maurice
1er au Meeting Inter ligue de Montbéliard
3ème au Jeux des Iles de l'Océan Indien à Madagascar

2004 : Champion de France N2
3ème au championnat de France Universitaire

2003 : 3ème aux Jeux des Iles de l'Océan Indien à l'Ile Maurice

2002 : Vice Champion de France N2
2ème au Meeting International de l'Ile Maurice

2001 : Champion France Espoir

2000 : Vice Champion de France Espoir
Vice-Champion de France N2
- 3ème au Championnat de France Hivernal

1999 : Champion de France Espoir
3ème au Match international Espoir France

1998 : Champion de France Junior
3ème au Meeting International d'Albertville

1979 : Naissance à Passi-kéli

SOULTOINI Ali est devenu champion de France (National) au lancé de javelot le 14 juillet 2012 à Reims. Le parcours atypique de jeune originaire du village de Passi-Kéli est remarquable. D'autant plus que la pratique du javelot lui est tombée dessus par hasard.
Grâce à la puissance de ses jets, Soultoini Ali sort de l'anonymat en récoltant le titre de champion de France Junior en 1998 et en intégrant l'équipe de France un an après.
L'accession à un haut niveau demande des sacrifices, de la volonté et une harmonie entre le corps et l'esprit. Si l'on veut se consacrer à la performance de haut niveau, il est nécessaire d'éviter de rencontrer des contraintes matérielles. Il est impératif de se sentir soutenu. Les derniers Jeux Olympiques ont prouvé l'importance de ce climat pour l'équilibre psychique et mental du compétiteur.
Ses jets devenant toujours plus performants, Soultoini Ali (Soul) intègre le sport études à l'île de La Réunion. Puis il accède au Pôle espoir d'athlétisme de La Réunion en 1998.
Lorsque «Soul» revient à Mayotte et se promène seul sur les plages de son enfance, ses ambitions ne cessent de grandir... Ce qui était imprévisible en ces mêmes lieux l'a conduit sur les hautes marches des podiums.
Rêve ou réalité ! Maintenant, éveillé, confiant en ses capacités, il vise loin, très loin, tellement loin qu'à Mayotte, l'Ile de son enfance l'on a peine à croire à ses ambitions et pourtant ses performances parlent d'elles-mêmes.

Des activités éducatives et de loisirs menées par l'OMJS de M'tzamboro



Des jeunes attentifs aux consignes des animateurs de l'Omjs.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, de l'encadrement de celle-ci durant les périodes extrascolaires, de l'accès aux nouvelles technologies et à l'information, le département de Mayotte a convenu de soutenir un programme d'actions au bénéfice de l'Office municipal de la jeunesse et des sports (OMJS) de Mtzamboro.

L'association s'engage, avec la participation financière du département, à réaliser des programmes d'actions socio-éducatives conformément aux objectifs convenus d'un commun accord et à son objet social.

De ce fait, elle a bénéficié, en guise d'exemple, d'une subvention jusqu'en 2010, répartie soigneusement selon un programme bien défini (voir encadré).

Ainsi, l'OMJS de Mtzamboro collabore avec le Conseil général pour tout ce qui est relatif à l'organisation des centres de loisirs pendant les vacances scolaires. A ce titre, est mis en avant, entre autres, le programme de «Pôle des arts» qui regroupe la culture, la danse traditionnelle et la valorisation du patrimoine quelle que soit la nature de celui-ci. Ce projet va être davantage redynamisé avec des actions renouvelées, malgré une situation économique pénible. L'accent est surtout mis sur l'organisation des ateliers d'éducation à la citoyenneté (secourisme, prévention-santé, conduites à risques).

C'est ainsi que la synergie de toutes ces actions a débouché sur l'organisation, à Hamjago (place publique) d'une journée de prévention des abus sexuels des mineur(e)s. Jeunes et vieux, parents et enfants venus des quatre coins de la commune, se sont regroupés autour des spécialistes

du sujet afin d'en débattre. La journée a débuté par des chants d'enfants, des danses traditionnelles et modernes et des pièces de théâtre dénonçant énergiquement le non-respect du corps de la femme. Le stand a été mis à disposition par le Conseil général via la Direction de la Culture et du Patrimoine.

Nous avons été assisté par des spécialistes de la prévention des abus sexuels en vue de nous éclairer sur les éventuelles solutions à envisager pour contenir ce fléau. Après une synthèse de leurs propos, il s'avère qu'un travail de sensibilisation et d'éducation doit être mené auprès de l'enfant le plus tôt possible.

Avis de Mme Nazlli JOMA, psychologue au Centre médico psychologique (CMP) du Centre hospitalier de Mayotte (CHM), sur la prévention des abus sexuels.

«Il n'existe pas de solution réelle si ce n'est que d'impliquer beaucoup plus les générations à dans la lutte contre ce fléau. Les impliquer sur cette problématique en leur parlant dès leur bas âge, depuis le primaire, par exemple. Et il ne s'agit pas de parler n'importe comment mais avec d'autres méthodes, notamment par le biais du principe du respect du corps. On doit faire comprendre à un enfant de 8/9 ans que personne n'a le droit de toucher à son corps. Ce n'est pas à 16 ans qu'on doit lui inculquer cela.»

Proposition du docteur Alain CASSERRE, psychiatre (CHM) «Avant de penser aux abus sexuels, il faut aussi que l'éducation des enfants soit soutenue et suivie et que le développement de l'appareil psychique se fasse en même temps que l'appareil sexuel. Il est donc important de faire prendre conscience aux adolescents que demain ils seront des hommes et des femmes et il appartiendra à chacun d'être responsable et respectueux de l'autre. Tout repose sur l'éducation.»

Actions	Budget en (€)
Animation spécifique	500
Apprentissage (cours informatique)	1 800
Danse orientale	1 400
Atelier d'expression théâtrale	820
Bibliothèque associative	1 240
Carnaval	500
Accueil des jeunes avec hébergement	4 500
Cyber base	8 000
Fonctionnement de l'OMJS	3 100
Semaine culturelle	1 500
Accueil des jeunes sans hébergement	4 500
Fonctionnement du PIJ	3 000
Raconte-moi mon village	1 600
Ecole multisports	15 000



Une jeunesse qui ne demande qu'à s'épanouir

Lagon de Mayotte

Risque de blanchissement du corail

Le lagon de Mayotte est l'un des plus grands au monde avec une richesse écologique remarquable. Les scientifiques attirent l'attention sur une probable montée de la température des eaux, ce qui aura de graves conséquences.



LES CHIFFRES CLES

1500 km²	Superficie
30 à 50 m	Profondeur moyenne
18 km	Longueur de la double barrière récifale
24° à 30°C	Température moyenne de l'eau

La température des eaux du lagon risque d'augmenter avec comme principale conséquence un blanchissement du corail et une détérioration de la faune et de la flore marines. En effet, le milieu marin est fragilisé tout d'abord par le phénomène d'envasement du lagon causé par l'activité humaine en l'absence d'un système d'assainissement dans les villages. Se posent ensuite les problèmes de pollution et de gestion des déchets (sachets, plastique, produits chimiques...). La destruction de la mangrove, les mauvaises pratiques agricoles (culture sur brûlis et défrichements massifs) ou encore le charbonnage clandestin accentuent l'érosion des terres arides. La moitié du récif est toujours en bon état mais une autre partie est déjà morte ou présente d'importants signes de dégradation.

Le second aléa résulte du développement tout azimut du territoire : urbanisme, travaux d'aménagement, pêche intensive, tourisme mal encadré... Cette pression croissante sur l'environnement génère de nombreuses nuisances qui risquent de devenir irréversibles. A terme, ce sera la mort du corail. Par conséquent, les nombreuses espèces animales et végétales qui s'y trouvent disparaîtront si aucune mesure n'est prise pour préserver ce milieu fragile.

Cette richesse du lagon se caractérise par différents types de récifs dont une double barrière de corail, un phénomène exceptionnel dans le monde. On y trouve des coraux, des tortues, des baleines, des algues, des dizaines d'espèces de poissons et de mollusques. Le rôle de ce lagon est primordial pour l'équilibre de l'écosystème. Enfin, le lagon peut servir de support à des activités économiques créatrices d'emplois (aquaculture, tourisme, plaisance) à condition qu'elles soient viables et respectueuse de l'environnement.


DÉPARTEMENT
DE MAYOTTE
LES POMPIERS DE MAYOTTE 18